



Interets et frais provisionnés d'un huissier

Par **bubu57**, le **24/09/2012** à **21:08**

Bonjour,

Suite à une longue maladie,j'ai pris du retard dan sla revalorisation lors des paiements de la pension alimentaire.

Volontairement j'ai versé un peu plus chaque mois pour rattraper le retard,surrement pas assez pour mon ex....elle fait desormais confiance à un huissier pour me haceler.

Le 26 juillet,reçu un commandement de payer: 643 Euros

ayant demandé le 03aout ,un echelonnement env 100E par mois,l'on m'a conseiller d'atendre(l'huissier),depuis un proces verbal de saisie attribution et la s'ajoute:172E de frais de procedure,et 370Euros.....d'interets et frais provisionnés!!!!!!!!!!

je me retrouve à 1277euros à payer,est ce legal?

PEUT ON NEGOCIER SES FRAIS?

merci d avance de vos conseils

bonne journée